



Unis comme au front

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 Mai 1920

18, rue de Vézelay - 75008 PARIS

Association U.N.C. Var

Fédération de l'Union Nationale des Combattants du Var

Fiche 0.04

L'action sociale de l'UNC du VAR

Rappel des actions sociales de l'U.N.C.

L'Union nationale des combattants est née d'un don de 100 000 francs or, somme reçue d'une richissime veuve dont le mari et le fils unique venaient de donner leur vie pour la France. " *Faites quelque chose pour nos poilus* ", avait-elle ajouté. Ancrée au plus profond des fondations de l'UNC, l'action sociale est inscrite dans les statuts dès l'article 2 qui commence ainsi : " *L'UNC exerce son action en venant en aide à ses adhérents et à leur famille*". L'action sociale est conduite par les départements qui transmettent leurs demandes à la commission nationale. Cette commission qui se compose de 6 membres se réunit quatre fois par an à Paris. Le siège traite environ 330 dossiers par an. 16 000 actions sont conduites par les 100 départements où se trouve une antenne de l'UNC. Les aides suivantes sont donc accessibles à tout adhérent. Elles peuvent être de deux types :

Les demandes de secours :

Il s'agit d'identifier les personnes en difficulté financière momentanées et de leur venir en aide. Ces aides ponctuelles sont accordées en fonction des conditions de ressources, familiale et du type de dépense (achat d'appareillages, aide à l'installation de moyens plus adaptés facilitant la vie quotidienne). La mise en place d'un barème de référence permet d'assurer une équité de la répartition des aides. Ces aides sont actuellement plafonnées à 1000 euros pour garder le côté ponctuel de l'aide. Et tout cela discrètement, tout en sauvegardant la confidentialité de l'intéressé, pour garder sa confiance dans notre solidarité.

Les demandes d'aides sociales :

Elles peuvent concerner des frais d'obsèques, une aide différentielle (maintien à domicile, complément financier pour travaux.), une aide à la naissance, à la scolarité (rentrée des classes), un coup de pouce pour une reconversion ou encore une aide pour faciliter le départ en vacances des plus jeunes. Toutefois, si efficaces que soient les dispositions législatives réglementaires ou sociales concernant les anciens combattants, jamais une administration

attentive ne remplacera le geste, la présence et la générosité discrète d'un camarade. Telle se présente l'action sociale de l'UNC.

Rappel des actions sociales de l'ONAC.

Grâce à un budget de plus de 20 millions d'euros, la Solidarité s'exprime à travers différents types d'actions. Elle offre une assistance administrative pour un suivi personnalisé de chaque ressortissant et propose des interventions financières variées (secours, aides, participations, avances remboursables et prêts sociaux).

Le département de la Solidarité est également sollicité dans la mise en œuvre du statut de pupille de la Nation, dans le cadre du financement des frais de reconversion professionnelle des ressortissants, et propose une assistance en faveur de ceux résidant à l'étranger.

Enfin, la politique de labellisation des EHPAD qui permet d'attribuer le label "[Bleuet de France](#)" décidée par l'Office depuis 1999 est du ressort du département de la Solidarité.

Les priorités de l'action sociale de l'Office :

Trois priorités ont été retenues ;

La première concerne un effort particulier en faveur des plus démunis de ses ressortissants. La prise en compte de ce critère devrait naturellement aboutir à un rééquilibrage progressif de l'octroi de l'aide sociale de l'ONACVG au profit des anciens combattants. Désormais, l'application du principe d'un examen individualisé des dossiers des conjoints survivants permettra de leur accorder des aides adaptées à leur situation de fragilité particulière.

Le deuxième axe concerne les soldats de la 4ème génération du feu ayant participé à des OPEX*, notamment les blessés qui bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour les aider socialement et professionnellement à se réinsérer dans la vie civile.

La troisième priorité s'adresse aux ressortissants âgés dépendants par la poursuite et le renforcement des aides en faveur du maintien à domicile ainsi que l'animation du réseau des EHPAD labellisés " Bleuet de France ".

Attributions des associations locales de l'U.N.C

Une des attributions principales des associations locales par la voix de leur Président est de rechercher les ressortissants de leur secteur pouvant nécessiter une aide sociale.

Il convient dès lors d'aider le ressortissant concerné. L'aide est adaptée au besoin et à l'urgence et peut varier d'une simple assistance administrative à la saisine d'un service régalien.

Le premier service de l'Etat constitué afin d'aider les anciens combattants, les veuves de guerre, les veuves d'anciens combattants, les militaires blessés, les pupilles de la nation ainsi que les victimes d'attentats est l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Selon le cas, le Président de l'UNC locale ou son représentant peut apporter son assistance afin de constituer un dossier de demande d'aide financière (annexe 1) qui sera présenté à la commission solidarité de l'ONACVG du département.

Une fois dûment rempli, le Président de l'association UNC locale transmet le dossier **directement** à l'ONACVG. Pour le VAR : 247, avenue Jacques Cartier 83090 TOULON.

Avant d'envoyer le dossier à l'ONAC, le Président ou son représentant procède à la numérisation intégrale du dossier et l'envoie au représentant social départemental de l'UNC à l'adresse UNC83.soc@gmail.com

Le dossier numérisé au format PDF est obligatoirement accompagné d'une fiche explicative (annexe 2).

Lorsque la commission solidarité de l'ONAC a statué, si le ressortissant le souhaite, son dossier peut être présenté à la commission nationale de l'UNC à Paris afin de solliciter un complément de secours. Pour cela, il doit impérativement fournir le justificatif (photocopie) de l'aide apportée par l'ONAC. Ainsi, le Président local récupère la lettre de l'ONAC, la numérise et la retransmet à l'adresse du représentant social départemental UNC83.soc@gmail.com

Le délégué social départemental dispose d'un local de travail situé à la maison du combattant de La Valette du Var. L'adresse postale est : Mairie de La Valette - Boite 47 – UNC Service social - 83160 LA VALETTE DU VAR.

Ce dernier transmet ensuite les dossiers de demande de secours à l'UNC Paris afin qu'ils soient présentés à la commission nationale UNC.

La commission nationale peut décider d'une aide financière qui est remise au ressortissant sous forme de chèque par le président de l'association locale.

Il est impératif de réunir toutes les pièces justificatives afin de constituer le dossier de demande d'aide financière pour l'ONAC

- Pour tous les demandeurs
 - Un justificatif de la qualité de ressortissant (photocopie de la carte de combattant, du Titre de Reconnaissance de la Nation, jugement d'adoption par la Nation, brevet de pension ...)
 - Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour,
 - Une photocopie intégrale du livret de famille,
 - Une photocopie des certificats de scolarité des enfants de plus de 16 ans ou justificatifs de leur situation,
 - Une photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition ou de non imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer,
 - Un relevé d'identité bancaire,
 - Une copie des trois derniers relevés bancaires (à défaut, voir ci-dessous)

- Explication claire, précise et concise de la situation,
- Fourniture de tous les documents et factures dont il est fait état,
- Justification de toutes les charges et de toutes les ressources indiquées,

Le dossier ne doit pas être envoyé à l'ONAC tant qu'il manque une pièce au risque d'être retarder ou même rejeté. En cas d'impossibilité d'obtention d'un document important, il convient de prendre contact avec le service social de l'ONAC (Mme Carole LALLEMAND et M. Philippe FOURNIER).



mémoire et solidarité

Important :

Il est rappelé à tout demandeur que les aides de l'ONACVG sont subsidiaires des aides de droit commun.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Dossier parrainé par :

NOM : **Prénom** : Date
et lieu de naissance : Adresse
:
Téléphone : Email :
Profession :

Nombre d'enfants à charge : - Mineurs :

Majeurs :

Situation des enfants majeurs vivant au foyer :

Important : Joindre la photocopie de votre pièce d'identité, ainsi que les certificats de scolarité de vos enfants de plus de 16 ans ou les justificatifs de leur situation.

1 – Quel est votre titre de ressortissant ? (joindre une photocopie lors de votre première demande)

Précisez au titre de quel conflit : 39/45 AFN Indochine OPEX (entourez la réponse)

Carte du combattant

Titre de reconnaissance de la Nation Pupille de la Nation majeur Pensionné de guerre

Veuve de guerre Conjoint survivant Victime d'attentat Autre

VOS CHARGES

– Quelles sont vos charges mensuelles ? (joindre les justificatifs)

CHARGES	MONTANT	DETTESS	CHARGES	MONTANT	DETTES
Loyer ou accession à la propriété ou charges de copropriété ou frais d'hébergement			Mutuelle santé		
Chauffage			Remboursement de prêts personnels		
EDF-GDF			Mensualités des crédits à la consommation		
Eau			Mensualités au titre du surendettement		
Impôts sur le revenu			Pension alimentaire versée		
Taxe habitation			Frais de maintien à domicile		
Taxe foncière			Téléphone		
Assurances véhicules			Autres (précisez)		
Assurance habitation et assurance scolaire			TOTAL DES CHARGES		

Avez-vous constitué un dossier de surendettement ? Si oui, fournir le plan d'apurement.

– Quelles aides exceptionnelles avez-vous perçues au cours des six derniers mois ?

ORGANISMES	MOTIFS	MONTANTS
Centre communal d'action sociale ou mairie ou service social de secteur		
Prestations supplémentaires et secours de la Sécurité sociale, de la CNAV ou de la MSA		
Caisse de retraite complémentaire		
Mutuelle (ou organisme similaire)		
Centre départemental de l'Habitat, ANAH, SOLIHA (aides à l'amélioration de l'habitat)		
Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH)		
* Secours au titre du Fond Unique pour le Logement (FUL)		
Action sociale des Armées		
Autres (associations...)		

* Différent suivant le département

VOS RESSOURCES

– Quelles sont les ressources mensuelles de l'ensemble des personnes vivant au foyer ?

RESSOURCES	VOUS	CONJOINT	ENFANTS
Salaires			
Retraite principale / Reversions/complémentaires			
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)			
Allocations Pôle Emploi			
Indemnités journalières de la Sécurité sociale			
Pension d'invalidité Sécurité sociale, allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)			
Rente accident de travail			
Allocation adulte handicapé (AAH) et majoration vie autonome			
RSA			
Prestations familiales (allocations familiales, allocation de parent isolé, de soutien familial...)			
Revenus fonciers et capitaux mobiliers			
Pension alimentaire perçue			
Pension militaire d'invalidité, pension de veuve de guerre			
Allocations harkis			
Rente orphelin			
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)			
Prestation de compensation du handicap/ allocation enfant handicapé			
Allocations logement (APL, allocation logement..)			
Bourses d'études			
Autres (précisez)			
TOTAL DES RESSOURCES			

Important : joindre votre dernier avis d'imposition ou de non imposition ainsi que les justificatifs du dernier paiement de vos salaires, retraites, allocations, etc. (avis de virements bancaires ou postaux, relevés de compte, feuilles de paie, mandats, etc.)

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis aux rubriques 2, 3 et 4 :
J'autorise l'ONACVG à communiquer ces informations à un autre service social dans mon intérêt²**

Date Signature de l'intéressé(e)

Les informations recueillies sont destinées à l'usage interne du service social ; elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de ce dernier conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

– Pour quel(s) motif(s) sollicitez-vous une aide financière auprès du service départemental ?

Factures impayées (loyer, EDF, eau, assurances, etc.)

Charges spécifiques (maintien à domicile, travaux pour l'amélioration de l'habitat, etc.) Dépenses exceptionnelles (hospitalisation, obsèques, frais d'optique, frais dentaires, etc.)

Précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Important : Joindre les justificatifs relatifs à vos difficultés (factures impayées, lettre de rappel, etc.) ainsi qu'un relevé d'identité bancaire (RIB). Pour une demande de participation aux frais d'obsèques, veuillez préciser le montant du capital décès, la participation aux frais par d'autres organismes. La facture des frais d'obsèques devra être au nom du demandeur de l'aide.

Etes-vous en relation avec un travailleur social (assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, tuteur, etc.). Veuillez indiquer leur nom et leurs coordonnées :

.....

Avis motivé du travailleur social, du correspondant local, de l'association...

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1917 🇫🇷 Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

DATE de la commission :
DEPARTEMENT :

Formulaire unique de demande d'aides sociales

uncsocial@unc.fr

reconversion@unc.fr

Favoriser l'envoi numérique

- d'aide sociale
- complémentaire santé
- d'Aide juridictionnelle
- d'Aide à la reconversion
- d'Aide à la scolarité
- d'allocation de naissance
- de bourse d'études

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Situation de famille

Situation professionnelle

		<u>Adhérent</u>	<u>Conjoint</u>
Situation familiale :	Activité	?	?
	Chômage	?	?
	Retraite	?	?
Nombre d'enfant(s) à charge :			

Montant des ressources mensuelles du foyer.....

Montant des charges mensuelles du foyer.....

Reste à vivre pour le foyer.....

MOTIF DE LA DEMANDE

Aide déjà accordée, montant s'il est connu, sinon en cours :

ONAC :

Association UNC locale :

Autres aides :

Le président départemental,

RAPPEL DE LA PROCÉDURE :

Principe : seuls les adhérents actifs de l'UNC peuvent prétendre à ces aides. Les sympathisants **non soumis à cotisation** n'entrent pas dans ce dispositif.

- Toutes les demandes d'aide sociale adressées au Siège (uncsocial@unc.fr) **doivent émaner (signature et/ou adressées par son mail)** du Président départemental.
- Joindre obligatoirement la **copie du dernier avis d'impôt sur les revenus**.
- Tous les revenus de la personne susceptible d'être aidée doivent figurer (AAH, allocations logement, allocations familiales, tierce-personne...).
- Les informations expliquant la situation de la personne aident à la prise de décision, dans la mesure où la rubrique "*Justification de la demande*" est la plus complète possible, avec notamment le détail des charges.
- Tous les dossiers doivent spécifier les aides demandées en particulier celles de l'ONAC pour les ressortissants.
- La rubrique "*Autres aides*" doit être renseignée (CCAS, Sécurité sociale, mutuelle, DDE, SIVA...).
- Indiquer si un dossier de surendettement a été déposé auprès de la Banque de France. Si la décision a été prise, joindre l'échéancier de la commission de surendettement.
- Toute information utile au traitement du dossier.

- Pour une aide à la reconversion : Les demandes de reconversion sont à adresser à reconversion@unc.fr

Présentation si possible par le demandeur de son projet de reconversion et des frais engagés.

- **Pour une aide juridictionnelle** : Attestation de l'avocat
- **Pour une aide à la scolarité (secondaire et apprentissage)** : Certificat(s) de scolarité de l'année en cours
- **Pour une bourse d'étude** : Attestation de l'état de boursier jusqu'à 21 ans
- **Pour une allocation de naissance (ou l'adoption)** : Copie du livret de famille